



**Maison communale
Rue Martin Sandron 114
5680 – Doische**

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Doische, le date de la poste

A l'attention de

**«Civilité» «Prénom» «Nom»
«Fonction»
«Adresse»
«CP» «Localité»**

Le Collège Communal a, conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (85, 86 et 87 de la nouvelle loi communale), l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu **le 29 juin 2023 à 19 heures 30** à la Maison communale, Salle du Conseil.

Ordre du jour

SEANCE PUBLIQUE

1. Travaux - Aménagement d'une salle de réunion à la Maison communale - Approbation du cahier spécial des charges et des conditions du marché : Décision
2. Patrimoine - Psynam - Convention d'occupation à titre précaire d'un local du cabinet médical du Carmel, situé Rue du Carmel 8C à 5680 Matagne-la-Grande : Approbation
3. Travaux - Plan Cigogne +5200 & Equilibre 2021-2026 - Exploitation d'une crèche communale - Concession de service public - 2ème procédure - Approbation du cahier spécial des charges et choix du mode de passation du marché : Décision
4. Finances - Office du Tourisme de Doische asbl - Approbation des comptes 2021 et octroi du subside de fonctionnement 2022 - Décision
5. Finances - Office du Tourisme de Doische asbl - Approbation des comptes 2022 et octroi du subside de fonctionnement 2023 - Décision
6. Finances - F.E. Gimnée - Modification budgétaire n°02/2023 : Approbation
7. Patrimoine - Pelle sur pneus MECALAC - Déclassement et vente : Approbation
8. Patrimoine - Vente d'une partie d'excédent de voirie située rue du Moulin à 5680 Vaucelles et d'une parcelle communale cadastrée, 2ème division Section A 125 B - Modification partielle de la voirie communale, anciennement vicinale n°3, de grande communication n°275, dite « rue du Moulin » à Vaucelles : Approbation

9. Secrétariat - Psynam - Convention de partenariat avec les Réseaux santé mentale adultes, enfants et adolescent pour la province de Namur : Approbation
10. Secrétariat - FMMCSF - Convention d'accompagnement à la création d'une maison médicale sur notre Commune - Accord de principe : ratification de la délibération du Collège communal du 12 juin 2023
11. Secrétariat - Coopération transfrontalière - Adhésion à l'association "Retour à l'Ancienne Seigneurie de HIERGES" : Accord de principe
12. Enseignement - Agrément du Service Promotion de la Santé à l'Ecole 2024-2030 - Renouvellement convention : Approbation
13. Aménagement du territoire - Projet de Schéma de Développement du Territoire : Avis du Conseil Communal
14. Personnel - Nominations statutaires intervenues lors de la séance du 1er juin 2023 : Prestations de serment

HUIS CLOS

15. Enseignement - Liste des temporaires prioritaires ayant posé par lettre recommandée pendant le mois de mai leur candidature valant tant pour l'accès à la priorité que pour la nomination à titre définitif - Année scolaire 2023-2024 : ratification de la délibération du 05 juin 2023
16. Enseignement - Ecole communale de Doische - Augmentation de cadre en cours d'année scolaire : Modification de l'organisation interne - Désignation d'une institutrice maternelle dans un emploi vacant à raison de 13 périodes/semaine du 31/05/2023 au 07/07/2023. [REDACTED] : ratification de la délibération du Collège communal du 05 juin 2023
17. Enseignement - Ecole communale de Doische - Congé pour interruption de la carrière professionnelle à raison d'1/4 temps – Du 28/08/2023 au 25/08/2024. [REDACTED] : ratification de la délibération du 22 mai 2023
18. Enseignement - Ecole communale de Doische - Congé pour interruption de la carrière professionnelle à raison d'1/2 temps – Du 28/08/2023 au 25/08/2024. [REDACTED] : ratification de la délibération du Collège communal du 22 mai 2023
19. Enseignement - Ecole communale de Doische - Congé pour interruption de la carrière professionnelle à raison d'1/4 temps – Du 28/08/2023 au 25/08/2024. [REDACTED] : ratification de la délibération du Collège communal du 22 mai 2023
20. Enseignement - Ecole communale de Doische - Congé pour prestations réduites à mi-temps, justifiées par des raisons de convenance personnelle - Du 28/08/2023 au 25/08/2024. [REDACTED] : ratification de la délibération du Collège communal du 22 mai 2023
21. Enseignement - Ecole communale de Doische - Congé pour prestations réduites à mi-temps, justifiées par des raisons de convenance personnelle - Du 28/8/2023 au 25/8/2024. [REDACTED] : ratification de la délibération du Collège communal du 22 mai 2023
22. Enseignement - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 13 périodes/semaine à partir du 31/05/2023 sans toutefois excéder le 07/07/2023. [REDACTED] : ratification de la délibération du Collège communal du 05 juin 2023

Par le Collège,

**Le Directeur général,
Sylvain Collard**

**Le Bourgmestre,
Pascal Jacquiez**

Consultation des dossiers :

Conformément à l'article 21 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal, les Conseillers Communaux sont invités à avertir au préalable (24 heures), par courriel à **sylvain.collard@doische.be** ou au 082/21.47.33, le Directeur général pour fixer le jour et l'heure de la consultation des dossiers.

Annexe à l'ordre du jour du 29 juin 2023

Note de synthèse explicative

1.

Le projet en question consiste en la transformation et l'extension de la Maison communale avec l'aménagement d'une salle de réunion supplémentaire au-dessus du bureau de l'Urbanisme.

Le projet est estimé à 189.973,21 € TVAC.

La procédure envisagée est la procédure ouverture avec la publication d'un avis de marché.

Les plans et visuels 3d sont joints au dossier.

Décision attendue : **Approbation du cahier spécial des charges et des documents du marché.**

2.

Madame VAN LIEFFERINGE, Psychologue clinicienne, souhaite bénéficier du local situé au fond du cabinet médical au Carmel, Rue du Carmel 8C à 5680 Matagne-la-Petite comme cabinet de consultation.

Une convention d'occupation à titre précaire a été établie reprenant les termes et conditions de cette occupation.

Décision attendue : **Approbation de la convention**

3.

Ce dossier concerne l'exploitation de la future crèche communale.

Il y a quelques mois, une première procédure a été lancée. Malheureusement, la seule offre reçue ne correspondait pas aux conditions du cahier spécial des charges. Cette procédure a donc été arrêtée.

Le Collège se voit donc dans l'obligation de relancer un marché.

Le cahier spécial des charges a été quelques peu modifié. Un nouvel avis de concession sera donc émis et publié.

Décision attendue : **Approbation du cahier spécial des charges et de l'avis de concession.**

4.

Voir dossier

5.

Voir dossier

6.

Le Conseil de fabrique de Gimnée a constaté que l'ancien orgue électrique de l'église (qui date d'une trentaine d'années) n'était plus dans un bon état de fonctionnement.

Etant donné cela, il est donc nécessaire de le remplacer par un orgue numérique portable, plus pratique, et beaucoup moins cher qu'un orgue électronique avec meuble.

Pour préparer cet achat, 3 devis ont été demandés dans 3 magasins de musique différents situés à Liège, Namur et Courtrai et le choix de la fabrique d'église s'est arrêté sur la maison "Orgelhuis Delobelle" qui peut fournir un orgue numérique portable de marque "Johannus One" de très bonne qualité, avec tous les accessoires nécessaires plus une garantie et la livraison à domicile pour un montant total de 2.860,00 €.

Par conséquent, un supplément de la dotation communale à la fabrique d'église est demandé à concurrence de 2.860,00 €.

Décision attendue : **Approbation de l'augmentation de la part communale**

7.

Il y a plusieurs années, une pelle sur pneu de marque MECALAC a été acquise par la Commune.

Celle-ci étant hors service depuis quelques mois et a même été remplacée une nouvelle, il y a donc lieu de s'en débarrasser en la déclassant et en la vendant.

Mise à prix : 18.000,00 € TVAC.

Un avis sera inséré sur la page facebook de la commune.

Décision attendue : **Approbation du déclassement et décision de vente avec mise à prix à 18.000,00 €**

8.

Voir dossier

9.

La présente convention est conclue entre, d'une part, les réseaux santé mentale adultes, enfants et adolescent pour la province de Namur et notre Commune.

Ceux-ci s'engagent à désigner un ou des psychologue.s/orthopédagogue.s cliniciens qui effectuera.ont les missions visées dans le cadre de la « Convention INAMI concernant le financement des fonctions psychologiques dans la première ligne par le biais de réseaux et de partenariats locaux multidisciplinaires » approuvée le 26 juillet 2021 par le comité de l'assurance de l'INAMI à laquelle les réseaux ont adhéré.

La psychologue clinicienne en question est Madame Catherine Van Lieffering (cfr point 2).

Décision attendue : **Approbation de la convention**

10.

Notre Commune ayant un projet de création d'une Maison médicale dans l'immeuble située au 131, rue Martin Sandron à 5680 Doische, il y a lieu de se faire aider dans ce cadre.

La Fédération des Maisons médicales et Collectifs de santé francophones (FMMCSF) asbl sise au 25, Boulevard du Midi à 1000 Bruxelles, et son Service d'aide au développement et à la gestion est prête à nous accompagner dans cette démarche. Les droits et obligations de chaque partie doivent être établis et dès lors une convention a été établie. De plus, une réunion d'information sur la pratique de groupe en médecine rurale est organisée le jeudi 06 juillet 2023 à 19h30 à la Maison communale en présence de la province de Namur, la Fédération des Maisons médicales ainsi que la Société scientifique de Médecine générale à destination des professionnels de la santé.

Vu l'urgence, ladite convention a été approuvée en séance du Collège communal du 12 juin 2023.

Décision attendue : **Ratification de la délibération du Collège communal du 12 juin 2023**

11.

L'idée que le Collège défend consiste à remettre au goût du jour LA BARONNIE DE HIERGES, pour réveiller, conserver/transmettre !a mémoire de nos villages.

Plusieurs communes composaient la Seigneurie de Hierges :

-> AUBRIVES - FOISCHES - HAM/SUR/MEUSE et HIERGES : communes françaises aujourd'hui

-> DOISCHE (et ses communes regroupées de GIMNEE - NIVERLEE - VAUCELLES et DOISCHE), ainsi que OLLOY : communes belges.

En 1772, avec le Traité des Limites, et après multiples tergiversations. Le partage entre la France et le Prince-Evêque de Liège a abouti à un morcellement de la Baronnie.

Les 04 communes françaises sont devenues des entités à part entière, telles que nous les connaissons aujourd'hui.

Quant aux communes belges, avec la fusion qui a commencé en 1977, GIMNEE - NIVERLEE - VAUCELLES - DOISCHE ont fusionné avec d'autres collectivités (MATAGNE LA GRANDE - MATAGNE LA PETITE - ROMEREE - VODELEE - GOCHENE -SOULME) pour ne former que la seule commune de DOISCHE. La section d'OLLOY, quant à elle, fait partie de la commune de VIROÏNVAL.

Dans cette optique, la perspective de création d'une entité sous forme associative (ASBL pour nos amis belges) nous semble la plus appropriée et la plus souple pour répondre aux objectifs que nous nous sommes fixés :

- Historique : c'est évident vu la richesse de notre HISTOIRE locale;
- Culture! : à partir d'un rapprochement de nos différentes entités, nous pouvons entrevoir de nombreuses actions : édition d'un ouvrage, édition de revues périodiques, newsletters, création de manifestations à thèmes (ex Fête médiévale...), promotion du territoire/ expositions, création d'un site/biog, conférences.....
- Economique : mise en œuvre de toutes les énergies pour la recherche de fonds publics et fonds privés, afin de financer les opérations patrimoniales présentant un caractère historique Indéniable, qu'elles soient publiques ou privées. Aider les collectivités et les personnes privées à monter des

dossiers pour obtenir les aides appropriées. Favoriser l'utilisation de chantiers d'insertion quand cela est possible . Intervenir en tant que maître d'ouvrage délégué, si la collectivité le souhaite.

Nous avons LA CHANCE de couvrir un petit territoire sur deux pays, la Belgique et la France. Servons-nous en sans limites.

12.

Dans le cadre de la Promotion de la Santé à l'École, une convention lie le Service de Promotion de la Santé aux Écoles de la Province de NAMUR.

Le décret du 14 mars 2019 relatif à la Promotion de la Santé à l'École et son nouvel Arrêté d'application du Gouvernement de la Communauté Française du 25 août 2022 fixent la procédure et les conditions d'agrément ainsi que les modalités de subventionnement des services PSE.

Une convention entre notre Commune et le Service PSE fixe les droits et obligations de chaque partie pour une durée de 6 ans.

Il y a donc lieu de renouveler ladite convention qui entrera en vigueur dès la rentrée scolaire 2024-2025.

Décision attendue : **Approbation du renouvellement de la convention**

13.

Plus d'infos sur <http://sdt.wallonie.be>

Soumis à enquête publique : 30/05 au 14/07/2023

Avis du Conseil : à envoyer dans les 60 jours de la demande datée du 30/05/2023

Si pas d'avis : considéré comme favorable

14.

Lors de la séance du Conseil communal du 1er juin dernier, vous avez procédé à 5 nominations statutaires. En regard d'une éventuelle prestation de serment, le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ne prévoit rien à cet égard hormis pour les grades légaux.

Toutefois, le Décret du 20 juillet 1831 *concernant le serment à la mise en vigueur de la monarchie constitutionnelle représentative* prévoit que « *tous les fonctionnaires de l'ordre judiciaire et administratif, les officiers de la garde civique et de l'armée et en général tous les citoyens chargés d'un ministère ou d'un service public quelconque seront tenus, avant d'entrer en fonctions, de prêter le serment « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple belge » ».*

Cette disposition a une portée à ce point générale que la doctrine considère généralement qu'elle s'applique à toute personne qui entre au service d'une autorité publique.

Il convient dès lors qu'au moment de leur nomination à titre définitif les membres du personnel communal prêtent le serment constitutionnel.

Sont donc appelés à cette fin :



15.

HUIS CLOS

16.

HUIS CLOS

17.

HUIS CLOS

18.

HUIS CLOS

19.

HUIS CLOS

20.

HUIS CLOS

21.
HUIS CLOS

22.
HUIS CLOS